



INFOS PÊCHE N°28 15/12 2022

Lettre de la société de Tence-Montfaucon
Chenereilles-Le Mas de Tence-St Jeures-Montregard-Roucoules
1105 Chemin de Bathelane 43190 TENCE TEL : 06 67 82 42 46
site Internet : aappma-tence-montfaucon.wifeo.com

ASSEMBLEE GENERALE AAPPMA TENCE DIMANCHE 29 Janvier 2023 salle de la gare- 9h

Bonjour à tous. Nos vœux les plus sincères pour cette nouvelle année C'est avec plaisir que nous vous convions à notre assemblée générale. Chaque année, c'est un moment important dans la vie de notre AAPPMA. Il vous appartient d'y participer et de vous investir. Le devoir de protection du milieu aquatique fait de chacun de nous un acteur œuvrant au service de l'environnement. Le plaisir que nous procure la pratique de la pêche ne nous fait pas oublier ce que nous devons à une nature généreuse à condition que nous la respectons. Trop de pollutions viennent détériorer un patrimoine auquel nous sommes attachés. Le déficit en eau met à rude épreuve la population piscicole. Nous ne devons pas oublier cette année 2022. Les difficultés rencontrées dues à une sécheresse historique nous imposent un questionnement sur nos pratiques et l'utilisation de la ressource en eau.



Pollution de la Sérigoule par des hydrocarbures du 5 au 10 novembre 2022.

L'impossibilité d'en trouver l'origine nous interroge sur les nombreuses cuves enterrées qui n'ont pas été neutralisées.

Ici commence la vie de nos rivières. Ne rien y jeter qui pourrait lui nuire.



Pollution de la Sérigoule 6 Mai 2022

Le vendredi 6 mai, la pluie a libéré des produits toxiques qui ont généré la mortalité de nombreuses truites dans la Sérigoule au centre du bourg de Tence. 250m du ruisseau ont été impactés.

Afin d'améliorer le fonctionnement de notre station d'épuration, la municipalité de Tence effectue des travaux coûteux et importants sur le réseau d'assainissement du centre bourg en séparant les eaux de pluie des eaux usées.

Combien, lors de menus travaux, versent solvant ou détergent dans ces bouches sensées récupérer l'eau de pluie pour la rendre à la rivière ? Lors d'un épisode pluvieux, ces produits sont libérés et peuvent provoquer une pollution sévère sans qu'il soit possible d'en déterminer l'origine. La société de pêche de Tence-Montfaucon en lien avec l'Office Française de la Biodiversité pensent que l'origine accidentelle de cette pollution est proche de cette vérité et demandent à chacun d'en être conscient et vigilant.



Fête de la pêche Samedi 4 Juin

Au plan d'eau de Bathelane, une trentaine d'enfants ont participé à cette journée qui leur était dédiée.

Accompagnés par un parent, le but était avant tout de transmettre le plaisir de la pêche et de le partager.

Encadrée par des bénévoles de l'AAPPMA de Tence-Montfaucon, cette journée se voulait festive. Les enfants étaient invités à découvrir et à s'initier aux différentes techniques le matin dans divers ateliers.

L'après-midi, une rencontre amicale par équipe de deux, un enfant qui pêchait et un adulte qui conseillait a permis la mise en pratique.

Pour l'occasion, si 60kgs de truites arc en ciel avaient été lâchés, les attraper a été difficile.

Il a fallu attendre un peu de fraîcheur pour en sortir quelques unes.

L'après-midi s'est terminé par une remise de lots offerts par la fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques.

Chaque enfant a pu repartir avec un couteau et un maillot.



Lauréats du concours de pêche du 9 Juillet 2022

Le premier concours de pêche de l'été, le 9 juillet affichait complet le samedi au plan d'eau de Bathelane à Tence.

80 pêcheurs se sont postés autour de l'étang avec un temps clément et agréable. 110 kg de truites arc en ciel avaient été lâchés avant le concours. 273 truites ont été capturées au cours de la journée, soit environ 60 kg, au cours de trois manches d'une heure.

Avec 13 captures, Eric Guigon de Bas-en-Basset remporte ce concours de pêche. A la deuxième place, on retrouve Ophélie Duboit de Saint-André-de-Chalencon avec 9 captures. Soufi Brahms de Bas-en-Basset est troisième avec 9 poissons également. Patrick Wehring de Monistrol-sur-Loire est quatrième avec 8 captures.

Le premier enfant est Emile Perrier de Saint-Jeures avec 6 captures.

130 convives ont partagé et apprécié le buffet d'entrées, le jambon au foin sauce Madère et les fraises d'Utillac.

Matinée nettoyage de rivières du 14 mai 2022



15 pêcheurs de l'AAPPMA de Tence-Montfaucon et du club mouche du haut-Lignon s'étaient donnés rendez-vous pour une matinée d'entretien sur le Lignon et le ruisseau des Mazeaux.



Photo attestant du bien fondé de notre intervention

Comparatif vente de cartes : 2021 2022

Carte Personne majeure	150	130
Carte interfédérale Personne majeure CHI 2022	135	139
Carte Personne majeure – Offre d'automne	3	3
Sous-Total des cartes Personne Majeure	288	272
Carte Découverte Femme	22	27
Carte Découverte Femme (parrainage)	1	
Carte Personne mineure	20	42
Carte Découverte -12 ans	55	61
Carte Découverte -12 ans (parrainage)	10	
Carte Hebdomadaire	23	11
Carte Journalière	132	113
Total Cartes de Pêche	551	526
Option Club Halieutique Interdépartemental	4	1
Total cartes de pêche + options	555	527

L'AAPPMA de Tence-Montfaucon a 341 adhérents.

Nos actions envers la jeunesse, journée de la pêche, ateliers initiations au plan d'eau de Bathelane semblent porter leurs fruits. Nous nous réjouissons du nombre de cartes personne mineure 12-18 ans.

Beaucoup de nos adhérents viennent de la Loire. Le prix prohibitif des carburants a limité les déplacements. L'augmentation du coup de la vie oblige chacun à faire des choix parfois difficiles.

L'augmentation du prix des permis de pêche pour l'année 2023 par la fédération nationale oblige les fédérations départementales à inscrire ce coût dans leur budget. Est-ce judicieux ?

TARIFS 2023

Carte personne majeure : 80€

Carte interfédérale : 105€

Carte découverte femme : 36€

Carte personne mineure : 22€

Carte découverte -12ans : 7€

Carte hebdomadaire : 34€

Carte journalière : 13€

Article de presse 12 Août 2022 :

Les conditions climatiques de cet été occasionnent une sécheresse et des étiages sévères qui ne nous permettent pas aujourd'hui une gestion sereine de nos rivières et du plan d'eau de Bathelane.

Depuis trois semaines, nous ne procédons pas à un rempoissonnement du plan d'eau. Le concours de pêche, prévu le 27 Août, est annulé. Il est possible d'y

pêcher la friture. L'accueil est ouvert seulement le week-end.

Nous demandons aux pêcheurs de protéger les salmonidés en évitant d'aller à la pêche à la truite sur le Lignon et ses affluents. La pêche aux écrevisses et à la friture reste autorisée.

Les truites sauvages de nos cours d'eau risquent de disparaître des affluents du Lignon qui connaissent des à sec historiques. Le Mousse, le Joux et la Brossette, devenus des oueds, se sont taris par endroit. Le ruisseau des Mazeaux où coule un filet d'eau interroge dans sa capacité d'alimenter la population du canton de Tence en eau potable. Nous pouvons remercier les municipalités qui, au prix d'un investissement important, se sont raccordés sur les conduites du barrage de Lavalette pour ne pas sacrifier la vie de nos cours d'eau en période d'étiage. Que resterait-il du Trifoulou si Montfaucon, Monregard, Lapte ou Grazac n'avaient pas eu la sagesse de prendre cette décision pourtant difficile ? Comment seraient alimentés Saint Jeures, Freccenet ou le Mazet Saint Voy ?

Depuis 20 ans, notre AAPPMA interroge les élus locaux et préconise cette solution afin de sauvegarder notre territoire piscicole.

Son patrimoine est mis en avant dans les dépliants touristiques, conscients de la richesse économique qu'il représente. Nous questionnons la responsabilité de Tence et du Chambon/Lignon qui continuent à prélever au fil de l'eau au risque de détruire le Lignon et le ruisseau des Mazeaux.

La rapidité du changement climatique nous impose à agir pour protéger notre environnement et sauver ce qui peut l'être en sauvegardant les zones humides, en protégeant nos forêts, en interdisant les plantations de résineux en tête de bassin, en régulant l'alimentation en eau pour abreuver les troupeaux. Nous pensons que laisser pomper de l'eau dans un ruisseau presque à sec sans offrir d'autres possibilités relève du laxisme des services d'état.

A chacun d'être vigilant et citoyen en économisant l'eau. Elle devient rare.

RENDEZ-VOUS BATHELANE SAISON 2023

Ouvert à la pêche du samedi 1^{er} avril au dimanche 1^{er} octobre les samedis, dimanches et jours fériés + le mercredi après midi du 7 juin au 30 août et le lundi et mardi après midi du 3 juillet au 29 août. Le rempoissonnement de truites arc en ciel est régulier. Malgré une hausse de la TVA passant de 5,5 à 20%, nos tarifs restent inchangés.

Tarif année 2023

Abonnement à l'année : 80€ ou 100€ si vous ne possédez pas de permis de pêche fédéral.

Abonnement vacances 1^{er} juillet au 31 août : 70€

Carte mensuelle : 50€ Carte semaine : 30€ Carte journalière : 11€

Demi-tarif pour les femmes et les enfants.

Nombre de truites capturées autorisé : 5 truites sauf les lundis et mardis du mois de juillet et du mois d'août pour les abonnements où l'autorisation est de 2 prises.

La possibilité d'inviter une femme ou un enfant à partager votre quota de 5 truites vous est offerte. Il vous suffit de demander une carte d'invitation à l'accueil du plan d'eau.

Attention à la fermeture du plan d'eau les jours de concours

SAMEDI 25 MARS : coupe de la Hte Loire pêche à la mouche

DIMANCHE 26 MARS : SAFARI de 8h à 12h et de 14h à 18h

Inscription sur place TARIF 5€ la truite de +40cms 2€50 de 25 à 40 cms.

Cette manifestation ne peut avoir lieu que si le concours de pêche à la mouche est maintenu au samedi 25 mars.

SAMEDI 1^{er} AVRIL : OUVERTURE DU PLAN D'EAU

SAMEDI 3 JUIN : concours enfant en duo avec un adulte. De 14h à 18h. 2 manches

SAMEDI 8 JUILLET ouvert à tous de 10h à 17h 3 manches de 60 mn. Tarif H 11€ F ou Enf 8€ Duo famille 17€. Tous primés. **Restauration 10€** Un moment de convivialité à partager en famille, entre amis. Buffet d'entrées – Saucisses au vin rouge-frites - Fraises.

Inscription sur réservation.

SAMEDI 26 AOUT : Concours après-midi. De 14h à 18h. 2 manches.

Les cartes pour pêcher au plan d'eau sont uniquement délivrées à l'accueil les jours d'ouverture.

COMMENT PRENDRE SA CARTE DE PÊCHE EN 2023

Sur internet : Site www.cartedepeche.fr

A TENCE ou à MONTFAUCON : Office de tourisme

TEL AAPPMA : 06 67 82 42 46

Site internet : aappma-tence-montfaucon.wifeo.com

Pêches électriques



Le petit mot du garde

Deux ans que j'ai pris mes fonctions, que j'arpente notre territoire... 94 km de cours d'eau à surveiller, à protéger, en allant à votre rencontre « amis pêcheurs » avec qui je prends beaucoup de plaisir à échanger... Même si je rencontre aussi parfois

quelques pêcheurs dérangés par l'uniforme. Cela fait parti du jeu !

Le « travail » d'un garde ne se résume pas à contrôler les cartes de pêche et les paniers... et accessoirement verbaliser (ce que je n'hésiterai pas à faire lorsque je serai face à une personne prise en flagrant délit, refusant de reconnaître ses torts et désagréable !)... Non. Le but premier est d'informer les pêcheurs rencontrés, très en demande, comme j'ai pu le constater au cours de mes différentes sorties. Il est aussi de montrer que les cours d'eau sont surveillés. Notre territoire est vaste, avec une signalétique de terrain pas toujours visible (nous allons y travailler), une réglementation pas toujours comprise. Je m'efforce d'être à l'écoute des remarques souvent pertinentes, à faire remonter à la Fédé, ou en direction de l'AAPPMA... Le dialogue, pour certains, est parfois plus simple au bord de l'eau que dans une salle d'A.G.

Cette année a été très particulière : sécheresse inédite, entraînant des à-secs sur certains secteurs, pollutions à répétitions, mortalité liée à la chaleur,..., sauvetage de truites et truitelles coincées,... Quelques-uns de ces problèmes m'ont été signalés directement par des pêcheurs, qui n'ont pas hésité à me téléphoner, ou à m'interpeller directement au bord de l'eau. Je les remercie vivement et ne peux qu'encourager ce genre de démarches... preuve qu'une relation de confiance s'instaure !

Nous sommes tous acteurs de terrain et devons protéger ensemble notre beau et vaste territoire.

Au plaisir de vous revoir dès mars canne à la main... et carte en poche. Fabien



Ces pêches électriques sont pour répertorier ou pour transférer les poissons lors de travaux qui peuvent impacter la rivière. Elles donnent des indications précieuses sur la densité piscicole, les indices de croissance et la santé de nos cours

d'eaux. Elles sont encadrées par des techniciens de la fédération départementale qui nous y associent.

Après la pollution massive de la Sérigoule en avril 2021 ayant provoqué la mortalité quasi-totale de sa population piscicole sur 2 kilomètres, 2 pêches électriques nous permettent de constater aujourd'hui le retour rapide de nombreuses truites et truitelles. La Sérigoule a une très belle capacité à se régénérer. Elle a retrouvé 80% de sa population en 18 mois.

Deux pêches électriques sur le Mousse et sur la Brossette ont eu lieu en octobre 2022. Après la sécheresse de cet été ayant généré des à-sec et de la mortalité sur ces ruisseaux, nous voulions savoir comment leur population piscicole avait résisté aux conditions climatiques avant d'effectuer un alevinage avec des truites que nous aurions prélevées sur d'autres ruisseaux moins impactés. Leur population a bien résisté. La densité de truites est très bonne sur le Mousse et moyenne sur la Brossette. Notre intervention d'alevinage n'est pas jugée nécessaire.



A-sec du Mousse

Août 2022

Ces 2 ruisseaux restent ouverts à la pêche pour l'année 2023. Nous vous demandons de les épargner. Ils ont soufferts et méritent une attention particulière.

En 2023, la Sérigoule reste en réserve temporaire de Gardailhac à sa confluence avec le ruisseau des Mazeaux. Le parcours sans tuer sur le Lignon reste inchangé de la passerelle des boules à la levée des frères.

Bilan plan d'eau Bathelane saison 2022

carnets	tarifs	nombre	total
Abonnement avec permis de pêche	80€	35	2800€
½ tarif	40€	14	560€
Abonnement sans permis de pêche	100€	19	1900€
½ tarif	50€	5	250€
Carte vacances	70€	2	140€
Carte journalière	11€	160	1760€
½ tarif	6€	58	348€
Carte bénévole	20€	1	20€
Total		294	7778€

Frais : lâcher de truites 1020 kgs 7123€26

Impression cartes imprimerie 529€20

Ristourne dépositaire 294€

TOTAL DEPENSES 7946€46

Nous constatons un résultat déficitaire de 168€ 56 pour l'exercice 2022.

La baisse significative de la fréquentation du plan d'eau peut s'expliquer. La diminution conséquente des cartes journalières est sans doute due aux conditions climatiques

cet été. Beaucoup de nos adhérents venant de départements limitrophes (Loire et Ardèche) l'augmentation du cout de la vie et du carburant a aussi limité les déplacements.

Lors du dernier conseil d'administration de la fédération départementale, nous avons évoqué la législation concernant la maille et le nombre de captures. Certaines AAPPMA demandent des normes plus restrictives. (Nombre de truites capturées limité à 4).

Je suis personnellement pour une harmonisation départementale de la signalétique et de la législation qui gère nos territoires de pêche. Cela implique un débat que nous devons avoir en assemblée générale et une communication de notre part. En interne, au sein du conseil d'administration de notre AAPPMA, nous commençons à en discuter. Je me veux porteur de vos choix et vous demande de vous exprimer. A ce jour, j'ai recueilli des avis qui vont dans le sens d'une diminution du nombre de truites capturées.

Quelques avis « Je donne juste mon avis concernant le nombre de captures de truites autorisées par jours et par pêcheurs....7 c'est bien trop. En ruisseau cet été, avec la sécheresse, il me semblait nécessaire de laisser les truites fragilisées par les conditions climatiques. Dans le Lignon le comportement est plus à relâcher, ça je l'ai bien remarqué, ou alors les pêcheurs n'en gardent qu'une ou deux, bien maillées pour le plaisir de la table et là j'y vois aucun problème ! »

« Je cautionne à 100 pour 100 cette position dont je perçois la totale franchise et dont l'ancrage dans la réalité montre bien que si certains pêcheurs se soucient de la protection de l'espèce " truite ", d'autres continuent impudemment à taper dans la ressource . Je suis évidemment pour une réduction drastique du nombre de prises quotidiennes, 3 ou 4 serait un message fort adressé à tous.

Que deviendra le plaisir de la pêche sans poissons, et notamment dans les ruisseaux. »

Venez en débattre lors de notre assemblée générale

ASSEMBLEE GENERALE 29 JANVIER 2023

9h : Accueil des participants Café- jus de fruit-

9h30 : Rapport moral d'activité Questions diverses

10 h30 : Rapport financier Préparation saison 2023